



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

- Membres afférents au Conseil Municipal : **14**
- En exercice : **14**
- Présents : **13**

- Excusés : François VILLIEN, pouvoir à JM. MURER
- Secrétaire de séance : Anthony CELERIEN
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

En préambule, le conseil municipal s'associe à l'hommage national rendu au colonel Arnaud BELTRAME, mort pour la France lors de l'attentat de Trèbes, et se recueille à la mémoire des victimes.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

I. FINANCES ET ENERGIE :

Vote des taux des taxes communales :

↳ **Après délibération, les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité pour le maintien en 2018 des mêmes taux de taxes locales votés en 2017 :**

- Taux Taxe Foncière sur le Bâti, TFB : **17, 37%**
- Taux Taxe d'Habitation, TH : **13, 15%**
- Taux Taxe Foncière sur le Non Bâti, TFNB : **62, 56 %**

Approbation des documents budgétaires :

Sous la présidence de Monsieur MURER, Conseiller Délégué chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine, en vue des délibérations budgétaires annuelles, les comptes de l'exercice 2017, et les budgets 2018 préparés lors des précédentes réunions de la commission Finances :

A) BUDGET PRINCIPAL - M14

A-1 Approbation du Compte Administratif 2017 :

Le Compte Administratif, présente :

- En Fonctionnement, un montant de 616 439, 95 € pour les Dépenses, et 702 354, 62 € pour les Recettes ainsi qu'un résultat de l'exercice antérieur de + 95 180, 68 €
- En Investissement, 441 332, 87 € pour les dépenses, 559 705, 32 € pour les recettes, et un résultat de l'exercice antérieur de – 67 450, 55 €

↳ **Hors de la présence de monsieur Michel GILES, maire, l'ensemble des membres du conseil présents approuvent à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal de la commune.**

A-2 Approbation du Compte de Gestion 2017 :

Le compte de gestion établi par la trésorerie, qui est identique et conforme au Compte Administratif est à son tour soumis à l'approbation du conseil municipal rejoint par le Maire ;

↳ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.**

A-3 Affectation du Résultat 2017 :

L'excédent de fonctionnement global de 181 095, 35 est repris dans le budget 2018 pour un montant de 116 095, 35 € en recette de fonctionnement et pour un montant de 65 000, 00 € en recette d'investissement (chapitre 1068).

↳ **L'affectation de résultat ainsi présentée, est approuvée par les membres présents à l'unanimité.**

A-4 Vote du budget 2018 :

Le budget de Fonctionnement s'élève à 623 095, 35 € et le budget d'investissement à 271 446, 63 €. La hausse du premier s'explique par des écritures d'ordre liées à la vente du bâtiment la poste.

Le détail par chapitre budgétaire s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €		DEPENSES en €		RECETTES en €	
Déficit antérieur	00	Excédent antérieur	116 095, 35	Solde reporté	00	Solde d'Inv. Reporté	50 921, 90
Charges générales	138 000, 00	Atténuations charges	4 000, 00	Opérations patrimoniales	00	Virement section Fonct.	57 000, 00
Charges de personnel	290 070, 62	Opérations d'ordre	00	RBT d'emprunts	57 000, 00	Opérations d'ordre	9 024, 73
Atténuations de produits	5 000, 00					Opérations d'Ordre/Sectio	00
Virement investissement	57 000, 00	Produits de services	37 000, 00	Immobilisations incorporelles	40 000, 00		
Opérations d'ordre	9 024, 73	Impôts et taxes	370 000, 00	Subventions d'équipement	2 421, 90	Dotations fonds divers	102 500, 00
Charges courantes	100 000	Dotations et participations	85 900, 00	Immobilisations corporelles	55 000, 00	Subventions	52 000, 00
Charges financières	14 000, 00	Autres produits	10 000, 00				
Charges exceptionnelles	10 000, 00	Produits financiers	100, 00	Immobilisations en cours	117 024, 73	Emprunts	00
TOTAL DEPENSES	623 095, 35	TOTAL RECETTES	623 095, 35	TOTAL DEPENSES	271 446, 63	TOTAL RECETTES	271 446, 63

↳ Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget principal 2018.

B) BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT" - M49

B-1 Approbation du Compte Administratif 2017 :

Le Compte Administratif, présente :

- *En Fonctionnement*, un montant de 63 763, 19 € pour les Dépenses, et 63 979, 17 € pour les Recettes ainsi qu'un résultat de l'exercice antérieur de +13 114, 46 €
- *En Investissement*, 51 781, 00 € pour les dépenses, 26 080, 16 € pour les recettes, et un résultat de l'exercice antérieur de +95 347, 36 €

↳ *Hors de la présence de monsieur Michel GILES, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe de la commune.*

B-2 Approbation du Compte de Gestion 2017 :

Le compte de gestion établi par la trésorerie, qui est identique et conforme au Compte Administratif est à son tour soumis à l'approbation du conseil municipal rejoint par le Maire ;

↳ *Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe de la commune.*

B-3 Affectation du Résultat 2017 :

Le résultat à affecter de 13 330, 44 € (résultat en fonctionnement de 2017 + résultat antérieur) est entièrement repris dans le budget 2018 en recette de fonctionnement (Ch. 002).

↳ *L'affectation de résultat ainsi présentée, est approuvée par les membres présents à l'unanimité.*

B-4 Vote du budget 2018 :

Le budget de fonctionnement s'élève à 72 625, 93 € et le budget d'investissement à 141 272, 45 (travaux d'assainissement rues 11 novembre et Jules Ferry et investissement Station (réparations)).

Il est détaillé selon les sections dans le tableau comme suit :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €		DEPENSES en €		RECETTES en €	
Déficit antérieur	0	Excédent antérieur	13 330, 44	Solde reporté	0	Solde d'excédent	69 646, 52
Charges générales	31 000, 00	Atténuations charges	0	Opérations patrimoniales	1568, 55	Vrmts. Section Fonctionnement	4 000, 00
Charges de personnel	7 000, 00	Opérations d'ordre	1 568, 55	RBT d'emprunts	9 000, 00	Opérations d'ordre	24 625, 93
Virement investissement	4 000, 00	Produits de services	56 000	Immobilisations incorporelles	8 000, 000		
Opérations d'ordre - sections	24 625, 93	Impôts et taxes	0	Subventions	0	Subventions	43 000, 00
Charges de gestion	2 700, 00	Subventions	1 726, 94	Immobilisations corporelles	15 000, 00		
Charges financières	2 500, 00	Autres produits	0				
Charges exceptionnelles	800, 00	Produits exceptionnels	0	Immobilisations en cours	107 703, 90	Emprunts	75 000
TOTAL DEPENSES	72 625, 93	TOTAL RECETTES	72 625, 93	TOTAL DEPENSES	141 272, 45	TOTAL RECETTES	141 272, 45

↳ Après délibérations, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget "Assainissement" pour l'exercice 2018.

Demandes de subventions

1- Demande complémentaire pour l'étude de Chastelas :

Lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2017, les membres avaient approuvé à l'unanimité des demandes de subvention pour l'étude de l'aménagement du site touristique du Chastelas. Pour que ces travaux puissent démarrer, des relevés topographiques doivent être effectués au préalable. Le devis de Géomètre-Expert sollicité à cet effet s'élève à 3 500, 00 € HT.

↳ Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention complémentaire auprès des financeurs déjà sollicités.

2- Demande de subvention pour l'équipement du parc Adèle Clément d'une aire de jeux :

Demande de subvention au département pour l'achat et la mise en œuvre d'une aire de jeux au parc Adèle Clément. Montant 3 379, 59 € HT.

↳ Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le projet et décide à d'engager les travaux et de sollicite le département pour une subvention à cet effet.

II. - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- Bureau du 6 mars 2018 :
Parmi les sujets abordés : Vente parcelle à la SCI La Grenadille, subvention CIAS (112000 euros), subvention mission locale (36695 euros), subventions culture.
- Conférence des Maires du 21 mars 2018 : projet de délibération de prescription du PLUI.
- Conseil communautaire du 27 mars 2018 : Présentation par le DDFIP du prélèvement à la source qui sera mis en place en 2019, présentation des dispositifs « mobilité », présentation du diagnostic de la mission emploi / ressources humaines, retrait de la délégation DPU au Président et transfert au conseil communautaire.
- Création du Conseil Intercommunal des Sécurité et de Prévention de la Délinquance :
Monsieur le maire présente la délibération du conseil communautaire créant le CISPD et invite les membres du conseil municipal à délibérer pour approbation de celle-ci.
↳ **Le conseil délibère, et à la majorité, la création du CISPD est approuvée à 7 voix pour, 5 contre, 2 abstentions.**
- PLUI : projet de délibération de prescription : ajourné en attente de la CCVD.
- La cotisation 2018 pour l'élaboration du PLUI sera proratisée, d'un montant de 3473 euros.

1.2 Urbanisme

- 2 DIA : pas de préemption
- 1 PC et 3 DP déposés

1.3 Personnel

Programmation de la visite de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection : le jeudi 20 septembre 2018.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

Vie scolaire

- Fermeture de classe à Puy-Saint-Martin :
Une réunion des parents délégués a eu lieu le lundi 26 mars 2018 afin de proposer des actions de protestation.
- Les parents délégués ont décidé d'engager un blocage de l'école le mercredi 4 avril 2018. La municipalité doit assurer l'accueil des enfants, et soutenir cette initiative à l'unanimité.
- Le compte rendu du conseil d'école est discuté, notamment sur le chiffre avancé des effectifs, qui paraît étonnamment faible (99 enfants).
- Anthony CELERIEN, conseiller municipal, propose, en cas de faible mobilisation ou de retours négatifs de la direction académique, une démission des conseils municipaux des communes de Puy-Saint-Martin et Roynac dans les semaines à venir. Proposition à discuter.
- Interruption de séance avec la prise de parole d'un parent d'élève, qui ne comprend pas quelles sont les raisons qui amènent à fermer une classe sur Puy-Saint-Martin, et non sur Roynac, s'appuyant sur les effectifs des 2 communes (92 enfants de PSM, 26 enfants de Roynac), et note que le RPI avait initialement été créé afin d'éviter une fermeture de classe à Roynac.
- Horaires de classe 2018-2019 :
La région demande de revoir les horaires afin de faciliter les services de transport. D'autres propositions doivent être faites par les municipalités.

IV. TRAVAUX, VOIRIE, CADRE DE VIE :

3.1. Travaux, Voirie et Assainissement

- Convention d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration : Délibération ajournée.
- Point sur les travaux de la déviation : Le planning est pour l'instant respecté et le chantier se déroule bien. En cours : réfection de la route de Cléon et accès aux jardins.
- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des appartements au-dessus de l'école : L'AO a été publié cette semaine. Les offres devront être présentées par les entreprises avant le 02 mai 2018 à 12h. La commission d'appel d'offres se réunira le 02 mai à 18 h 00 pour l'ouverture des plis.
- Préparation de la journée citoyenne du 28 avril 2018 : une réunion d'organisation est programmée le 7 avril à 9h.

V. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

- CR du café citoyen du 24 Mars 2018 : thème abordé : l'aménagement de la traversée du village. Une bonne participation, notamment des riverains. Plusieurs idées ont été avancées et seront soumises au conseil municipal.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Invitation de la paroisse pour rencontrer l'évêque le 28 avril 2018 à 10h : La municipalité remercie la paroisse mais ne pourra y répondre favorablement, le RDV étant le jour de la journée citoyenne.
- Subvention CDPPT : subvention pour renouveler le matériel et îlot numérique de type MSAP, ceci afin d'équiper l'espace public internet de la Maison des Lettres.
- Commission d'accessibilité de la pizzeria de l'ogre : la commission émet un avis défavorable car impose la présence d'un lave main supplémentaire dans les toilettes PMR. Un nouveau dossier devra être déposé.
- Retour sur l'utilisation de l'aire de compostage de la place Chantecaille : Le bilan est positif, l'aire est bien fréquentée.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine séance du conseil municipal, le jeudi 26 avril 2018, à 18 h 30